



1 - Le PLU : un enjeu pour notre Commune

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'expression du projet urbain de la Commune depuis la loi SRU relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain. Il fixe les règles en matière de constructions ou d'aménagements. Il est aussi un outil de projection dans l'avenir et de développement durable.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est un enjeu déterminant pour notre Commune. Ce nouveau document va définir l'évolution de Daix en matière d'environnement et de cadre de vie, de logement, d'équipements publics, d'organisation des déplacements pour les années à venir.

Véritable projet communal, le PLU fera l'objet d'une concertation approfondie avec l'ensemble des Daixois.

2 - Pourquoi le passage de Plan d'Occupation des Sols (POS) en PLU ?

Le PLU doit dépasser la simple gestion foncière de l'espace en traduisant une politique locale d'aménagement. Il doit être le cadre de cohérence des actions d'aménagement engagées par la Commune. Il doit répondre à la question suivante : quelle Commune veut-on proposer aux habitants de Daix avec les nouveaux défis du développement durable liés à l'environnement, l'habitat, la circulation, l'économie ?

La loi lui confère une triple fonction :

- une fonction prévisionnelle (démographie, équipements, économie...);
- une fonction quasi-opérationnelle d'encadrement des actions ou opérations d'aménagement ;
- une fonction réglementaire par l'édiction de règles d'urbanisme.

3 - Les objectifs de la mise en révision du PLU (*extraits de la délibération municipale du 14 septembre 2010*)

La remise à plat du POS se justifie par une volonté d'assurer un développement de la Commune dans un souci permanent de qualité de vie, de répondre à la demande de logements pour de jeunes familles, de favoriser la mixité sociale et de pallier à la baisse de population. Il s'agira donc d'inscrire le Plan Local d'Urbanisme dans une logique de projet et de développement durable.

Les objectifs généraux qui motivent cette révision sont de plusieurs ordres :

- Préparer l'avenir de la Commune de Daix sur l'aspect urbanistique à moyen terme tout en préservant l'identité du village ;
- Mettre un terme à la baisse de population en accueillant de jeunes ménages ;
- Favoriser la mixité sociale d'une manière équilibrée ;
- Favoriser l'implantation de petits commerces de proximité.

4 - Où en est-on ?

En prenant la décision le 14 septembre 2010 de mettre en révision le POS actuel, le Conseil Municipal - à l'unanimité - a acté le point de départ d'un travail nécessaire mais de longue haleine, puisque ce dossier demandera entre 18 à 24 mois pour arriver à son terme.

Le bureau d'études URBICAND a été retenu pour accompagner la municipalité dans l'élaboration de son futur PLU, mission débutée en octobre 2010. L'opération a débuté par une phase de diagnostic de 5 à 6 mois qui prendra fin début mars 2011.

5 - La concertation

Distincte de l'enquête publique, la concertation du public se déroulera tout au long de la procédure. Dans sa délibération du 14 septembre 2010, le Conseil Municipal en a fixé les modalités, notamment concernant les moyens d'information utilisables :

- Des supports de communication adaptés aux différentes phases de la démarche ;
- La publication d'articles dans le bulletin municipal ou de tirets à part ;
- L'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques ;
- La mise à disposition du dossier de PLU ;
- L'organisation d'expositions.

En outre, la population pourra être amenée à s'exprimer et à débattre par l'intermédiaire des outils suivants :

- Des bulletins réponse prévus dans les publications spécifiques ;
- La mise à disposition d'une boîte à idées ou d'un cahier des observations tenu à la disposition du public ;
- La possibilité d'écrire à Mme le Maire.

A l'issue de cette concertation, le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.